



FOND DE PLAN
Composé sur la base du PCN 2012, de la BD-L-TC 2007, de l'OBS 2007, de l'Orthophoto 2007

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant:**
 - PCN (ex.2012): bâtiment existant / bâtiment supprimé
 - BD-L-TC (ex.2007), orthophotos (ex.2007) et des relevés de terrain (2012)
- Ruisseau / Ruisseau souterrain ou temporaire
- Domaine de la voirie (espace non cadastré)
- Courbe de niveau

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES**
 - Zone d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - Zones mixtes**
 - MIX-r zone mixte rurale
- ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES**
 - AGR **Zone agricole**
- ZONES SUPERPOSÉES**
 - Zone de servitude "urbanisation"**
 - servitude "urbanisation - paysage"
 - servitude "urbanisation - milieu naturel"
 - Secteurs protégés d'intérêt communal**
 - secteur protégé de type "environnement construit"

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
 - Zone inondable
Sources : RGD du 23.11.2000, Mém. A - N° 128 du 14.12.2000
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
 - NATURA 2000 Zone "Habitats" LU0001013 Vallée de l'Attert de la frontière à Useldange
(source : MDGI, version 09.2015)
 - NATURA 2000 "Zone de protection oiseaux" LU0002014 Vallées de l'Attert de la Pall, et la Schwëbach, de l'Aeschbech et de la Wëllerbach (source : MDGI, version 09.2015)
- à la protection des sites et monuments nationaux**
Source : SSMN-Liste du 18.04.2013

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG
- REC-1 **Zone de sports et de loisirs 1 - "Camping"**

Ref. n°: 56C/	
Saisine du Conseil Communal	-
Avis de la Commission d'Aménagement	-
Avis du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-
Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	-

PCN 2012 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
 BD-L-TC vs. 2007 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
 OBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COnccept COncil COmmunication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 CO3 s.à r.l.
 3, bd. de l'Albâtre
 L-1124 Luxembourg
 Tel.: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 27
 Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Redange

Projet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Objet: Extrait du PAG modifié - localité de Niederpallen, "Gare"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500	Plan n°: 0619_04_20_II	
Indice: -	Date: 30.01.2023	
Élaboré: A. Halter	Contrôlé: C. Rabe	Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.